



LE SOLITAIRE DU LAC ★★★

LE CAMPING AU BORD DU LAC

615 route de Sales
74 410 Saint-Jorioz, France
+ 33 (0) 4 50 68 59 30

contact@campinglesolitaire.com
www.campinglesolitaire.com

Information

Informations Générales

Nom du village	Saint-Jorioz
Adresse	615, route de Sales 74410 Saint-Jorioz
N° Tel	04 50 68 59 30
Adresse Mail	contact@campinglesolitaire.com
Site Internet	www.campinglesolitaire.com

Heures d'arrivée et de départ

Camping : arrivée 14h00, départ 12h00 (midi) maximum.
Location : arrivée 15h00 minimum, départ 9h00 maximum.

Nombre d'étoiles 3

Nombre d'emplacements par classement

200 dont 19 emplacements réservés à la location.

Décision de classement Atout France
C74-007566-003
02/08/2016

Numéro de Siret 44119934600012

Capital 300'000 €

Caractéristiques locales remarquables

Sur les bords du Lac d'Annecy, Saint-Jorioz offre un bel échantillon de plaisirs, avec sa plage de sable, son port de plaisance, promenades et randonnées alentour. Un compromis hors du commun entre montagnes, campagne et lac, à découvrir en famille en couple ou entre amis.

Inconvénients éventuels liés au voisinage

RAS (rien à signaler)

Distances

Distance de la plage publique la plus proche

800m / 1 min

Distance du lac la plus proche

- de 150 m des dernières places de camping

Distance du magasin d'alimentation le plus proche

1km / 3min

Distance de la gare SNCF et de la gare routière les plus proches

10kms / 18min - Place Gare, 74000 ANNECY - 04 50 45 08 12

Distance de la ville la plus proche

Annecy / 7,8 kms

Transports locaux

Omnibus - Compagnie de navigation St-Jorioz- Annecy

N°Tel : 04 50 51 08 40

Fax : 04 50 51 80 94

info@annecy-croisières.com

Taxis Rive Gauche

Régis et Sylviane GODART

Tel : 06 09 37 14 57

Taxis du Lac :

Mr GUIBERT

Tel : 06 60 89 51 96

Réseau Bus

2 lignes (horaires disponibles à la réception) :

Annecy-Sévrier-St-Jorioz-Duingt, ligne lihsa rive bus ligne 52

Annecy-Faverges-Albertville, autocars Crolard/lihsa ligne 51

www.voyages-crolard.com

Equipements du camping

- Lave-linge / sèche-linge (payant)
- Salle de repassage
- Salle récréative (TV, jeux vidéo, jeux de société...)
- Aire de jeux pour enfants
- Supplément pour une 2ème voiture
- Accès Internet sans fil
(gratuit proche réception – payant à l'emplacement)
- Location vélos, remorques, paddles, kayaks (payant)
- Location frigos (payant)
- Location kit bébé (payant)
- TV TNT (Mobil-homes)
- Prêt adaptateur électrique (caution)
- Accès au bloc sanitaire pour les personnes handicapées
- Vente de journaux Juillet/Aout (payant)
- Piscine



LE SOLITAIRE DU LAC ★★★

LE CAMPING AU BORD DU LAC

615 route de Sales
74 410 Saint-Jorioz, France
+ 33 (0) 4 50 68 59 30
contact@campinglesolitaire.com
www.campinglesolitaire.com

Conditions générales

Tarifs

Les prix indiqués sur la brochure tarifaire et sur le site Internet sont exprimés en euros, **TVA incluse et taxe de séjour non incluse.**

Emplacements de camping

Réservation

Les réservations se font uniquement avec le formulaire prévu à cet effet, après accord du Camping et dans la limite des disponibilités. Le présent formulaire doit être retourné signé accompagné de l'acompte et des frais de dossier soit 65 € + 10€ (75 €) et ce **1 semaine au plus tard**, après réception du formulaire. **Passé ce délai l'option sera annulée.** A réception de votre réservation et de votre acompte (+frais de dossier), nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation écrite. **La confirmation ne sera définitive qu'à réception du règlement de l'acompte et des frais de dossier (en espèces, par carte bancaire, chèque bancaire* ou chèque vacances ANCV*).** Conformément à l'article du code de la consommation L221-28-12 ° le délai de rétractation ne s'applique pas pour notre activité.

Règlement du solde

Le jour de son arrivée, le client devra régler le solde intégral de son séjour convenu et restant dû. A défaut de quoi, sa réservation sera considérée comme nulle. Dans ce cas, la direction disposera librement de l'emplacement et aucun remboursement de l'acompte et des frais de dossier ne sera effectué. Pour les séjours libres, le règlement s'effectuera la veille du départ, les frais de dossier ne s'appliquant pas.

Moyens de paiement

La direction accepte les moyens de paiement suivants : espèces (sauf billets de 500 euros), carte bancaire, virement bancaire, chèque* (à l'ordre de SARL Le Solitaire) ou chèques ANCV*.

*Dispositions particulières pour les règlements : Chèques: Aucun règlement par chèque ne sera autorisé entre le 30^{ème} jour avant la date d'arrivée et le jour d'arrivée. Sur place, les règlements par chèque ne sont pas acceptés. / Chèques ANCV : Le titulaire des chèques ANCV doit être la personne qui effectue la réservation ou l'un des participants au séjour.

Annulation, interruption de séjour

Tout départ après midi entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Les nuits et les prestations non consommées au titre d'un retard ou d'une arrivée différée resteront dues et ne donneront lieu à aucun remboursement ou réduction ou report. Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement. L'emplacement ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire. Le client signalera à la direction toute modification intervenant sur le nombre de personnes. En cas d'annulation de séjour, l'acompte et les frais de dossier ne

seront pas remboursables et ne donneront lieu à aucune réduction ou report. **NB : Les conditions météorologiques ne font pas parties des événements donnant droit à un remboursement de séjour.**

Garantie Annulation

Elle est proposée aux clients mais reste facultative. Cf Conditions Générales d'Assurance : CGA FR.pdf

Généralités

Votre emplacement ne sera attribué que le jour de votre arrivée. **Nous réservons les emplacements souhaités ou côte à côte dans la limite des disponibilités. Les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 12h.** Le nombre de personnes occupant un emplacement ne peut excéder la capacité maximum autorisée soit 5 personnes. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Nous acceptons uniquement les barbecues de bois sur l'emplacement. **Pour vos réservations emplacements camping, sans nouvelles de votre part sous 24h par courriel, la direction se laisse le droit de redonner votre emplacement.**

Location Mobil Home

Le Camping Le Solitaire du Lac propose des séjours à vocation familiale (hors rassemblement) et se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe ou qui chercherait à le détourner.

Réservation

Un acompte de 20% du prix total du séjour pour les locations semaine et 70% pour les locations week-end (frais de dossier non remboursables de 10 € et éventuellement l'assurance annulation facultative compris) **doit être effectué à la réservation. Conformément à l'article du code de la consommation L221-28-12 ° le délai de rétractation ne s'applique pas pour notre activité.**

Règlement du solde

Le solde (pour les locations semaine) est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Moyens de paiement

Le versement de l'acompte et : ou du solde du séjour peut être réglé soit : en espèces (sauf billets de 500 euros), par carte bancaire, par virement bancaire, par chèque* (à l'ordre de SARL Le Solitaire) ou chèques ANCV*.

Pour les versements bancaires, notre RIB/IBAN :

BIC : AGRIFRPP881 IBAN : FR76 1810 6000 1295 3941 7605 162

*Dispositions particulières pour les règlements : Chèques : Aucun règlement par chèque ne sera autorisé entre le 30^{ème} jour avant la date d'arrivée et le jour d'arrivée. Sur place, les règlements par chèque ne sont pas acceptés. Chèques ANCV : Le titulaire des chèques ANCV doit être la personne qui effectue la réservation ou l'un des participants au séjour.

Le jour de votre arrivée, la location sera disponible à partir de 15h00.

Annulation, interruption de séjour

En cas d'annulation de la réservation ou de l'interruption de séjour, la direction ne procédera à aucun remboursement aux clients sauf en cas de souscription à l'assurance annulation.

Garantie Annulation

Elle est proposée aux clients mais reste facultative. Elle permet d'obtenir le remboursement de l'acompte ou du montant total du séjour dans le cas d'une annulation résultant d'un des événements cités dans **les Conditions Générales d'Assurance Cf document GCV.pdf.**

Annulation en cas de pandémie

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour donneront lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois remboursable à l'issue de la période de validité, déduction faite des frais de dossier et de l'assurance annulation qui resteront acquis au Prestataire.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

Par dérogation aux dispositions de l'article **Annulation**, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de dossier et de l'assurance annulation qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois.

Généralités

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la direction.

Juillet et août : du samedi au samedi / du vendredi au vendredi pour les GLII et le Lodge

Arrivée : à partir de 15h00 jusqu'à 20h00. Départ : au plus tard 9h00.

Hors période juillet/août : durée de séjour libre (2 nuits minimum)

Arrivée et départ : merci de nous contacter.

Gratuité pour les enfants de 0 à 2 ans en mobil home. La direction s'autorise le droit de vérifier l'âge des enfants. Pour une location de mobil home, une caution de 150 € (non prélevée par CB) devra être versée par le locataire à son arrivée et sera restituée qu'après inventaire et vérification des lieux le jour du départ.

Aucun départ mobil home ne pourra s'effectuer en dehors des heures d'ouverture de la réception **La location doit être nettoyée par vos soins et rendue dans le même état que vous l'avez trouvée.** Une somme forfaitaire de 50 € sera retenue sur votre caution si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible. **Interdiction formelle de fumer à l'intérieur du mobil-home. Toute installation supplémentaire (ex : tente) à côté de la location est interdite.** Le bris de matériel doit être impérativement signalé à la direction et remboursé. Une caution de 20 € (non prélevée par CB) sera également demandée pour la clé de barrière d'entrée.

Animaux

Ils sont admis sur le terrain à condition d'avoir été déclarés lors de la réservation. La Direction se réserve le droit de limiter le nombre d'animaux par emplacement. Ils doivent être tenus en laisse en permanence pour ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres résidents. Vous devez respecter les règles élémentaires d'hygiène (l'animal ne doit pas faire ses besoins dans l'enceinte du camping). **Le carnet de vaccination est obligatoire et les vaccins doivent être à jour. Ils ne sont en aucun cas admis en location mobil home, sur les aires de jeux pour enfants et dans les sanitaires.**

Visiteurs

Tous les visiteurs doivent préalablement se présenter à la réception, une redevance de 6 € par personne est due. Ils devront garer leur véhicule à l'extérieur du camping et sont admis sous la responsabilité du résident.

Calme nocturne

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisance

La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat et sans indemnités au séjour du résident en cas de préjudice et de dégradations à l'encontre du camping.

Responsabilité

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, travaux extérieurs au camping,...)
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.

Il appartient au client de contracter une assurance auprès d'une compagnie de son choix pour garantir les dommages d'incendie, d'explosion, d'intempéries, de vol et d'avaries diverses survenant aux effets personnels du client et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

Dommmages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Litige

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit (LRAR) au gestionnaire du Camping Le Solitaire du Lac, Servane Arnaud. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medicys.

Conformément aux dispositions du code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », vous avez le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par SARL Le Solitaire du Lac. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris.

Informatique et liberté

Les informations que le client nous communique lors de sa demande de réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par la direction, pour le traitement de la demande de réservation et pour communiquer au client toutes les informations nécessaires avant son arrivée. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping Le Solitaire du Lac – 615 route de sales - 74410 Saint-Jorioz.

L'accès au camping est ouvert de 7h à 23h, en dehors de ces horaires, les véhicules ne circulent pas dans l'enceinte du camping.

À partir de 22h, il est demandé à la clientèle de respecter le silence.

La réception est ouverte de 8h à midi et de 14h à 19h en basse saison et de 8h à midi et de 14h à 20h en haute saison.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de contrat de réservation, et je les accepte.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »